

<p align="center">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</p> <p align="center">-----</p> <p align="center">Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p align="center">EXTRAIT Anniché le 05/10/2017</p> <p align="center">DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</p> <p align="center">Séance du 26 Septembre 2017</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Présents : 30 Absents : 2 Pouvoirs : 5 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 297/2017</p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le 26 Septembre à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul COTTERLAZ-RANNARD</p> <p>Date de convocation : 20 septembre 2017</p> <p>Présents : Mmes Christine VIONNET, Paulette LENORMAND, Anne-Marie BAILLEUL, Corinne GUISEPPIN, Mylène DUCLOS, Carole BRETON, Marthe CUTELLE, Carine LAVAL, Mrs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFAVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul COTTERLAZ-RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Gilles PILLOUX, Stéphane BRUN, Jean-Yves MACHARD.</p> <p>Pouvoirs : Mme Estelita LACHENAL donne son pouvoir à M. Joseph TRAVAIL, Mrs Michel BOTTERI donne son pouvoir à Mme Corinne GUISEPPIN, Alain LAMBERT donne son pouvoir à M. Emmanuel GEORGES, Guy PERRET donne son pouvoir à M. Gilles PILLOUX, Alain CHAMOSSET donne son pouvoir à M. Patrick FALCOZ.</p> <p>Absents excusés : Mrs Gilles PASCAL, Pascal COULLOUX.</p> <p>M. Gilles PILLOUX est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : Décision modificative N° 01 – Budget Annexe Assainissement

Certaines opérations nécessitent des ouvertures ou virements de crédits :

- Paiement des frais de branchement réalisés par une entreprise dans le cadre d'une construction (prévu au budget primitif au compte 2315 mais relève du compte 21532)
- Achat de matériel notamment pour les stations d'épuration : idem

Il propose les mouvements suivants :

Virement de crédits	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
<u>CHAPITRE 23</u> Compte 2315	153 500.00	
<u>CHAPITRE 21</u> Compte 21532 (branchement pour particuliers)		150 000.00
Compte 21562 (matériel de remplacement - STEP)		3 500.00
TOTAL Investissement	153 500.00	153 500.00

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la proposition DM n°01 applicable au Budget Annexe Assainissement 2017 et ce tel que présenté.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul COTTERLAZ-RANNARD

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.



Envoyé en préfecture le 05/10/2017

Reçu en préfecture le 05/10/2017

Affiché le



ID : 074-200070852-20170926-297_2017-DE